

L'UE s'interroge comment verser les salaires des Burundais de l'AMISOM

Jeune Afrique, 23 mars 2017 L'UE cherche une solution pour rémunérer les soldats burundais en mission en Somalie Comment verser les salaires du contingent burundais de la mission de l'UA en Somalie (Amisom)? Ce casse-tête est à l'ordre du jour de la réunion du Comité politique et sécurité (Cops) de l'UE – composé des ambassadeurs des États membres –, les 21 et 23 mars.

Financé par Bruxelles à hauteur de 5 millions d'euros par mois, le traitement de ces 5400 soldats est suspendu depuis que l'UE a décidé, en mars 2016, de geler toute aide directe aux autorités de Bujumbura, sous le coup de sanctions internationales depuis la réélection controversée du président Pierre Nkurunziza, en juillet 2015. L'UA et l'UE s'étaient initialement entendues pour que ces salaires soient virés sur un compte de la Banque de la République du Burundi (BRB), laquelle les reversait aux militaires après que l'État eut retenu 20 % de la somme globale pour frais de mission. Une situation que l'UE juge désormais intolérable. Passer par les banques En décembre 2016, elle a donc demandé à l'UA de rémunérer directement les Burundais. Problème: l'organisation panafricaine refuse de traiter ce contingent différemment des autres. Et Bujumbura menace de retirer ses troupes si elles ne sont pas payées, ce qui, selon l'UA, aurait « des conséquences graves » sur les opérations de l'Amisom. La solution pourrait consister à recourir aux banques commerciales du Burundi: elles paieraient directement les soldats sans que les autorités touchent leur pourcentage.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});